COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL)
DU 19 JANVIER 2024

Il s'agissait de la reconvocation du CSAL du 15 janvier 2024, qui avait fait l'objet d'un boycott intersyndical pour protester contre la politique de suppressions d'emplois, ce sujet étant l'un des 2 points à l'ordre du jour.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1) Mise en place d'un Pôle Régional de l'Immobilier de l'Etat (PRIE) à compter du 1er septembre 2024, et suite de l'expérimentation du Service Local du Domaine - Antenne Régionale (SLD-AR) (pour information)

Attention, sujets un peu technique (avec moults acronymes comme on les aime) que nous allons essayer de vous résumer de manière simple :

***- Mise en place d'un Pôle Régional de l'Immobilier de l'Etat (PRIE) à compter du 1er septembre 2024*:**

il s'agit de la création d'un nouveau service qui intégrera : la Mission Régionale de Politique Immobilière de l'Etat (MRPIE) , le Pôle de Gestion Domaniale (PGD) et le Service Local du Domaine Régional (SLD-R). Il reprendra l'intégralité des missions actuelles effectuées par ces 3 services.
Cette nouvelle structure est ajoutée au tableau des emplois 2024.
Règles d'affectation :
- les inspecteurs seront recrutés "au choix", donc sur CV et lettre de motivation, au niveau national (par appel à candidature lors du mouvement de mutations nationales ou par fiche de poste hors mouvement).
Les agents déjà en fonction béneficieront d'une priorité pour suivre leur mission. Ils devront pour ce faire participer à l'appel de candidature lors du mouvement de mut' nationales, en cours (jusqu'au **22/01/24** pour les inspecteurs)
- pour les B, leur affectation est maintenue. Aucune démarche n'est à effectuer.

- Suite de l'expérimentation du Service Local du Domaine - Antenne Régionale (SLD-AR) :

Le principe : tester le rattachement , via une antenne, de DDFIP plus petites à la DRFIP 67, à titre hiérarchique (la DDFIP 52) ou fonctionnel (la DDFIP 54), pour optimiser le fonctionnement de ces services (meilleure expertise, mutualisation, diminution des délais de traitement des dossiers...).
Cette expérimentation, déjà initiée dans d'autres directions, débute en janvier 2024.
Pour la DRFIP67 , cela se matérialisera principalement par, côté hiérarchique, un travail de visa, et, côté fonctionnel, un rôle de conseil et de liaison.

Ce qu'il faut surtout retenir de ce point 1: l'arrivée en catimini, dans le nouveau PRIE de la notion de "**flex-office"**, mais dans une version, nous a t-on assuré, totalement différente de ce qui se fait dans le privé.

Ce sujet a donné lieu à un bel exercice de rhétorique, destiné à la fois à nous vendre l'opportunité d'un nouveau mode d'organisation du travail et à nous rassurer sur les conditions de travail futures des agents.

Pour résumer :
- on ne parle plus de *"bureau"* mais de *"position de travail"* (nouvel élement de langage)
- selon le Responsable de la Politique Immobilière de l'Etat (RPIE) , le but est de favoriser les échanges au sein du Pôle, de supprimer une certaine forme de "rigidité" et de répondre à des besoins non satisfaits à ce jour, tels que des salles modulaires pouvant servir à des visioconférences.
- **un élément important --> le DRFIP s'y est engagé** : il y aura bien toujours un poste par agent, même si ce ne sera plus forcément un postes "attitré". Il souhaite par ailleurs, sur ce sujet, une concertation avec les agents

Conclusion à méditer: "*ce n'est pas vraiment du flex-office" , "c'est une répartition intelligente des espaces "* . Ce qui ne sera certainement pas de nature à rassurer qui que ce soit.
Solidaires a donc demandé à ce que des explications claires soient données aux agents concernés - lesquels ne sont majoritairement pas favorable au flex-office dans son acception courante - afin de lever (ou pas, d'ailleurs...) les inquiétudes.

2) Situation 2024 des emplois de la DRFIP 67 (pour avis)

Notre position est claire: **nous sommes contre toute suppression d'emplois, où que ce soit, quel qu'en soit le motif, car tous les services souffrent.** Dès lors, inutile de discuter sur le sujet pendant des heures, du moment où nous n'avons,en local, aucune marge de manoeuvre pour enrayer ce mouvement.

A l'issue du point 1 , nous avons donc quitté la séance, comme les élus CFDT et CGT. La CFTC était absente. Seuls les élus FO sont donc restés.

Ce départ est, pour nous, cohérent avec nos revendications et avec notre volonté de ne pas servir de caution sociale à une administration décidée à effectuer, encore et toujours, des coupes sombres dans les effectifs de la DGFIP.

Cela ne nous empêchera pas de vous donner des éléments d'information concrets, et quelques explications:

Au niveau local , le volume global des suppressions d'emploi est de **12.**

Vous trouverez en pièce jointe un **tableau de synthèse** présentant les mouvements qui vont intervenir dans les différents services de la DRFIP67 en 2024, catégorie par catégorie. Ce tableau a été élaboré au vu des documents qui nous ont été fournis par l'administration.

Tout cela nécessite quelques traductions/ explications de notre part:

3 types de mouvements se mêlent :

- *La contribution MAGERFIP PLF 2024* <=> les suppressions sèches (emplois qui disparaissent totalement)

- *les redéploiements externes et reprises d'emplois fléchés PLF 2024* <=> les transferts d'une direction à une autre.
Ils sont liés aux restructurations en cours à la DGFIP . On peut citer entre autres le prélèvement d'emplois pour alimenter le Centre de Contact des Professionnels de Carpentras.
En parallèle, la DGFIP récupère des emplois liés au transfert de certaines tâches (recouvrement de contributions indirectes jusqu'ici dévolues aux Douanes) ou au renforcement de certaines missions (accompagnement des entreprises et amendes)

- *les redéploiements internes fléchés et autres transferts d'emploi internes 2024* <=> mouvements au sein de la DRFIP 67, entre différentes structures.

Pour résumer : Comment arrive t-on à ce chiffre de 12 suppressions d'emplois ?

***** *contribution MAGERFIP PLF 2024* : **-15** suppressions nettes
***** *redéploiements externes et reprises d'emplois fléchés PLF 2024* : **- 4** emplois (transferts hors DRFIP67) **MAIS + 7** emplois au titre de renforts fléchés (renforcement de certaines missions)

Attention tout-de-même : ce tableau vous présente des chiffres, pas des conséquences concrètes.
Afin de pouvoir apprécier la situation de chaque service et de déterminer si, en cas de suppression, il y a une incidence directe pour un ou plusieurs agents , il convient d'avoir toutes les informations : vacance de poste, situation des agents (titulaires de leur poste, ALD), départs certains ou possibles (promotion par liste d'aptitude ou concours, retraite, mutation).
Il appartient aux RH de se rapprocher des collègues concernés par une suppression ou un transfert de poste pour les accompagner dans leur demande de mutation.

PROCHAIN CSAL le 1er février 2024

Si vous souhaitez plus de précisions sur les points évoqués ci-dessus, n'hésitez pas à contacter les élus Solidaires qui ont participé à ce CSAL:

Alain SCHMIDT, Candice VINCKEL, Véronique WAGNER, Antoine DIDIERLAURENT et Marie-Christine FLATTER